

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (9): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fédérale compte donc 210,476 hommes, ce qui accuse une diminution de 4567 sur l'état arrêté le 1^{er} janvier 1880. Dans l'élite, la première division qui est la plus forte, compte 17,052 hommes; la deuxième 13,409; la troisième 12,151; la quatrième 11,745; la cinquième 15,648; la sixième 14,892; la septième 16,296, et la huitième 13,976.

Ces forces se répartissent entre les différentes armes de la manière suivante : état-major général 67, officiers judiciaires 35, infanterie 87,624, cavalerie 2827, artillerie 17,397, génie 5043, troupes sanitaires 4033, troupes d'administration 733. Si dans la landwehr cette proportion varie peu pour l'infanterie, en revanche elle est assez forte pour l'artillerie et le génie.

Le nombre des instructeurs permanents était au 1^{er} janvier 1881 de 168, soit 11 de moins que le chiffre réglementaire. L'infanterie en compte 101, la cavalerie 15, l'artillerie 35, le génie 9, les troupes sanitaires 6 et les troupes d'administration 2.

M. le colonel Rodolphe Falkner, à Bâle, est nommé commandant de la IV^e brigade d'artillerie en remplacement de M. le colonel Fornaro, décédé, et M. le colonel Aloys de Loës, à Aigle, remplace M. le colonel Falkner comme commandant de la VIII^e brigade.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

VAUD. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine de cavalerie M. le 1^{er} lieutenant Auguste Cottier, à Rougemont, et au grade de 1^{er} lieutenant, dans la même arme, MM. les lieutenants de Palézieux, à Vevey, et Frédéric Couvreur, à Corsier.

— Lundi 11 courant une suite nombreuse accompagnait au cimetière du Brassus, la dépouille mortelle de M. Auguste Audemars, colonel et ancien député, mort au Brassus le 9 avril 1881 à l'âge de 75 ans.

Né le 21 avril 1806, il s'engagea comme volontaire dans les régiments suisses au service de Charles X et revint au bout de peu d'années avec le grade de fourrier. Rentré dans la milice vaudoise, il monta rapidement en grade, fit la campagne de 1847-1848 comme commandant de bataillon, fut nommé colonel fédéral en 1853 et inspecteur des troupes du Valais et de Genève, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années. Comme chef de brigade il prit part aux camps de manœuvre de l'Ouest en 1856, d'Aarberg en 1859, campagne du Rhin en 1857, occupation de Genève en 1860 (affaire de Thonon), et, peu après sa démission de colonel, offrit de nouveau ses services en 1870 lors de la guerre franco-allemande.

M. Audemars fut appelé en 1856 à représenter au Grand Conseil le cercle du Chenit; il siégea pendant plus de vingt-trois ans.

FRANCE. — La Chambre des députés est en train d'accomplir un grand acte de justice. On se souvient des graves accusations lancées contre le général de Cissey, ancien ministre de la guerre, par un député, M. Laisant. L'ex-ministre était accusé de concussion et de trahison. Des documents importants avaient été livrés à l'ambassade allemande par Mme de Kaulla, à laquelle le général avait laissé prendre un pouvoir exagéré au ministère. D'autre part, le ministre avait profité de sa position officielle pour recevoir des pots-de-vin plus ou moins importants.

Une commission fut nommée. Après une enquête des plus sérieuses, après avoir entendu 157 témoins et avoir recherché par tous les moyens des preuves des actes reprochés au général, la commission s'est convaincue que celui-ci avait été indignement calomnié ; aussi lui rend-elle publiquement et entièrement justice. En outre, la Chambre a adopté la seconde partie des conclusions de la commission d'enquête dans l'affaire de Cisse, tendant à signaler au ministre de la guerre et à la commission du budget certaines irrégularités administratives qui se produisent dans ce ministère.

— On s'occupe très activement, dit l'*Armée française*, de l'organisation des jeunes milices dans les écoles communales de Paris.

La commission instituée à cet effet demande l'inscription au budget de la Ville d'un crédit de 250,000 francs. Ce crédit permettrait d'équiper, aussi simplement que possible, les enfants de onze à quinze ans.

Le commandant Barral a été chargé par l'administration d'organiser un bataillon modèle. Avant peu, on verra manœuvrer ces régiments en miniature.

L'habillement se composerait d'un pantalon, d'une vareuse et d'un béret ; l'armement d'un fusil du même modèle que le fusil Gras, mais ne tirant pas à balle. Et pourquoi ne pas tirer à balle ? Ne peut-on le faire aussi bien en France qu'en Suisse ?

ITALIE. — Voici, d'après l'*Italia militare* du 26 mars 1881, les résultats obtenus dans les expériences définitives faites, ces jours derniers, à la Spezia avec le canon de côtes italien de 100 tonnes. On a employé la charge normale de 220 kil. ; la vitesse initiale était de 453 mètres.

On tira le 22 mars le 101^e coup. Il résulte des coups nombreux tirés contre une cible mobile remorquée avec une vitesse de 13 à 14 kilomètres à l'heure, et à des distances variant entre 2000 à 6000 m., que la moitié des coups auraient touché un navire de mi-grandeur. La rapidité du tir était d'un coup par 6 minutes ; la charge se faisait en 4 minutes.

Le dernier coup tiré contre roche vive, à la distance de 400 m., fit pénétrer le projectile, qui resta parfaitement intact, à une profondeur de plus de 6 m.

Le lendemain, 23 mars, tous les officiers qui avaient assisté aux expériences, examinèrent l'âme de la pièce et constatèrent sa parfaite conservation. Ils conclurent que la bouche à feu était capable de tirer encore au moins 100 coups sans rien perdre de la justesse de son tir, et que la résistance en était assurée pour plusieurs centaines de coups.

Ces résultats dépassent toute attente. — Th. C., 1^{er} lieut. d'artillerie.

La *Revue militaire Suisse* paraît deux fois par mois, à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. Prix : pour la Suisse, 7 fr. 50 par an. Pour les pays de l'Union postale, 10 fr. par an ; pour les autres pays, 15 francs. Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au comité de Direction de la *Revue militaire Suisse*, à Lausanne. (M. Adrien BERGEAUD, fourrier d'artillerie, gérant et secrétaire du Comité.)